



Les concubins peuvent-ils choisir l'option ir pour régime fiscal

Par **gestio**, le **02/12/2011** à **22:01**

Bonjour, deux concubins et la mère de la fille constituent tous les trois une société de SAS. selon la loi, les membres de la famille peuvent choisir fiscalement le régime IR quand ils créent entre eux une SARL ou une SAS. J'aimerais savoir si cette loi s'applique aussi sur les concubins? merci gestio

Par **alterego**, le **03/12/2011** à **19:09**

Bonjour Les concubins, bien sûr, et le 3ième associé, oui. A eux de réfléchir à l'intérêt qu'ils ont à le faire.